

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU MARDI 3 OCTOBRE 2017

## INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Jean-Marie BOURGOIN informe les élus que Claude VAUDRY, 1<sup>er</sup> adjoint, a souhaité démissionner de son mandat d'adjoint en charge des finances et du personnel ainsi que du conseil municipal. La Sous-Préfète de Lannion a accepté cette démission à compter du 15 septembre. Le Maire explique que, conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code électoral, le conseiller municipal venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette même liste dont le siège devient vacant. Ce conseiller municipal étant Manon RIOU, le Conseil a procédé à son installation.

*3 abstentions : Brigitte LECUYER, Rémy POMMELLEC et Martine LETELLIER qui trouve regrettable d'avoir appris par la presse la démission de Claude VAUDRY.*

## ELECTION D'UN ADJOINT

Le Maire rappelle que le Conseil municipal a procédé le 30 mars 2014 à l'élection de cinq adjoints qui ont reçu, par arrêté municipal, délégation de fonction et de signature. Considérant la vacance du poste de 1<sup>er</sup> adjoint au Maire suite à la démission de Claude VAUDRY et la nécessité de pourvoir à son remplacement pour le bon fonctionnement des services, il propose de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint et de garder le même rang. Les élus acceptent de garder le même rang pour ce nouvel adjoint et procède à l'élection. Thierry LE CALVEZ, candidat, est élu à la majorité absolue et est proclamée 1<sup>er</sup> adjoint au Maire. Le Maire précise qu'il est mis fin à la fonction de conseiller municipal délégué à l'environnement, au tourisme et au patrimoine qu'il exerçait préalablement et que cette délégation ne sera pas attribuée à un autre conseiller municipal.

*4 abstentions : Brigitte LECUYER, Jean ROUXEL, Martine LETELLIER et Rémy POMMELLEC*

## INDEMNITE DE FONCTION DU NOUVEL ADJOINT

Le Maire rappelle la délibération du 4 avril 2014 fixant les indemnités de fonction au Maire et aux Adjointes. Considérant la nomination de Thierry LE CALVEZ au poste de 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil décide d'octroyer à Thierry LE CALVEZ, pour l'exercice effectif de ses missions, une indemnité mensuelle au taux de 16,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (638,65 € bruts), à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017. Thierry LE CALVEZ conservera son indemnité de conseiller municipal délégué jusqu'au 31 octobre 2017.

*4 abstentions : Brigitte LECUYER, Jean ROUXEL, Martine LETELLIER et Rémy POMMELLEC*

## MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Thierry LE CALVEZ remplace Claude VAUDRY dans les commissions « finances » et « personnel communal ». Matthieu DUPUIS intègre également la commission « personnel » et devient membre titulaire de la commission « appel d'offres ».

*3 abstentions : Jean ROUXEL, Martine LETELLIER et Rémy POMMELLEC.*

## MODIFICATION DES REPRESENTATIONS AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

Jean-Marie BOURGOIN remplace Claude VAUDRY en qualité de délégué élu au CNAS. Thierry LE CALVEZ remplace Claude VAUDRY comme correspondant « défense » et référent élu pour le plan Infra POLMAR.

*3 abstentions : Jean ROUXEL, Martine LETELLIER et Rémy POMMELLEC.*

## SALLE SOCIO-CULTURELLE : ATTRIBUTION DES MARCHES

Yannick GAUTIER rappelle que la consultation pour la construction de la salle socio-culturelle a fait l'objet d'une publication dans Ouest France et Le Télégramme (Côtes d'Armor et Finistère) le 4 juillet 2017 ainsi qu'une mise en ligne sur la plateforme Mégalis, avec une remise des offres fixée au 28 juillet 2017. Les travaux ont été décomposés en 13 lots dont 5 lots avec une clause d'insertion sociale et un lot réservé à une structure d'insertion. 35 offres ont été déposées mais aucune pour les lots 5 (serrurerie) et 7 (cloisons-doublages) qui sont déclarés infructueux et pour lesquels une consultation a été relancée le 26 septembre dernier.

Le Conseil Municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation (40 %/prix et 60 %/mémoire technique), décide d'attribuer les lots aux entreprises

suivantes conformément aux propositions de la maîtrise d'œuvre et de la commission « bâtiments communaux » :

- Lot 1 – Gros œuvre : Entreprise LE COQ pour 342 609,57 € HT
- Lot 2 – Charpente : Entreprise MOTREFF pour 49 463,80 € HT
- Lot 3 – Etanchéité : Entreprise TECHNIC ETANCHEITE pour 93 859,53 € HT
- Lot 4 – Menuiseries extérieures : Entreprise MOTREFF pour 55 274,15 € HT
- Lot 6 – Menuiseries intérieures : Entreprise MOTREFF pour 88 754,10 € HT
- Lot 8 – Plafonds suspendus : Entreprise GUIVARCH PLAFONDS pour 11 703,95 € HT
- Lot 9 – Revêtement de sol dur et faïence : Entreprise LE BORGNE pour 28 917,61 € HT
- Lot 10 – Peinture et revêtements muraux : Régie de quartiers pour 29 646,00 € HT
- Lot 11 – Chauffage, ventilation et plomberie : Entreprise EREO pour 123 249,51 € HT
- Lot 12 – Electricité, courants forts et faibles : Entreprise LE BOHEC pour 71 975,22 € HT
- Lot 13 – Appareil élévateur : Entreprise GREEN DISTRIBUTION pour 15 400,00 € HT

Le Maire est autorisé à signer les marchés avec les entreprises retenues et les marchés à intervenir pour les lots 5 et 7, déclarés infructueux, et estimés respectivement à 18 400 € HT et 58 700 € HT.

*3 abstentions : Jean ROUXEL, Martine LETELLIER et Rémy POMMELLE. Jean ROUXEL précise que, bien qu'il ait participé aux réunions de la commission, ce n'est pas ce projet qu'il aurait choisi pour Ploulec'h.*

### **SALLE SOCIO-CULTURELLE : CONSULTATION ASSURANCE DOMMAGE-OUVRAGE**

Dans le cadre de la construction de la salle socio-culturelle, le Maire est autorisé à lancer une consultation pour souscrire une assurance dommage-ouvrage et à signer le contrat à intervenir.

### **TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LTC**

*Ce point est reporté à une prochaine séance de conseil municipal.*

### **AMENAGEMENT DE VOIES DOUCES : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LTC**

Yannick GAUTIER propose de solliciter un fonds de concours de LTC pour la réalisation d'un cheminement piétons à Parcomeur, à proximité de la salle socio-culturelle (devis s'élevant à 38 234,40 € HT). La commune peut prétendre à un fonds de concours de 30 % pour ces travaux.

### **INDEMNISATION DES FRAIS DE PARTICIPATION AU CONGRES DES MAIRES**

Le Maire informe les élus qu'il participera ainsi que Yannick GAUTIER au prochain Congrès des Maires organisé par l'AMF, du 20 au 23 novembre 2017, à Paris. Le Conseil décide de prendre en charge les frais de transport et d'hébergement à intervenir.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Considérant les dégâts occasionnés par le passage de l'ouragan IRMA, aux Antilles, le mois dernier, le Conseil décide de verser trois subventions exceptionnelles : 150 € pour le Secours Populaire Français, 150 € pour l'Association PICA 22 (Pompier International Côtes d'Armor), 150 € pour la Fondation de France.

*1 abstention : Jean ROUXEL qui précise que « ce ne sont là que les prémices de ce qui nous attend car rien n'est fait pour lutter contre le réchauffement climatique ».*

### **MOTION DE SOUTIEN A L'HOPITAL DE LANNION-TRESTEL**

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité cette motion (voir ci-joint).

### **AVIS SUR L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DUE AUX INSTITUTEURS**

Le Conseil émet un avis favorable à la proposition de l'Etat de maintenir le barème 2015 pour l'année 2016.

### **QUESTIONS DIVERSES**

1. **Commission « eau potable »** : à la demande de Jean ROUXEL, celle-ci est rebaptisée commission « eau potable et assainissement ».
2. **Chapelle du Yaudet** : inauguration des travaux de restauration de la Chapelle Notre Dame du Yaudet le samedi 14 octobre à 11 H. Thierry LE CALVEZ informe par ailleurs les élus qu'un partenariat va être conclu avec le Lycée L'Elorn de LANDERNEAU pour la fabrication de la porte d'entrée de la Chapelle.

3. **Départ en retraite de Laurent SALOMON** : une cérémonie est organisée mercredi 4 octobre à 18 H à la Mairie.
4. **Inauguration du nom de l'école** : elle aura lieu au cours de la semaine du 15 au 20 octobre 2017.

## MOTION

Pour un système de santé fort pour le Trégor !

Le plan de « relance » du Centre Hospitalier Lannion-Trestel, a été présenté par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) au conseil de surveillance au début de l'année 2017 et se traduisait par la suppression de 40 lits et de 60 postes de professionnels.

Le 3 mars 2017, ce même Conseil de Surveillance a voté une motion qui objectivement n'approuvait pas le plan de l'ARS. Il était écrit : « réorganiser l'hôpital ne peut pas se faire par la suppression de postes, de lits, par une dégradation de l'offre de soins ». Mais ce texte a été interprété par l'ARS comme une acceptation pure et simple du plan.

Le vendredi 8 septembre 2017, le directeur du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT mis en place au 1<sup>er</sup> juillet 2016 dont l'hôpital pivot est St Brieuc) a affirmé qu'il n'y aurait pas de fermetures de postes.

Or, dans les faits, les postes de vacataires et les départs en retraite ne sont pas remplacés, ainsi, un poste peut-il être vacant ! Les services de cardiologie et de neurologie sont prévus être regroupés avec une suppression de 15 lits alors que l'installation de l'IRM devrait drainer de nouveaux patients dans ces services-là ! Les médecins venant de St Brieuc, les délais de rendez-vous s'allongent. Les soins en ambulatoire (sans nuit d'hébergement) sont recommandés sous prétexte de meilleur confort pour les patients mais surtout pour une raison économique, et sans se préoccuper des conditions de retour au domicile et du suivi en toute sécurité (conjoint, enfants, aide à domicile...)

Ce plan qui se présente plus comme un plan de restructuration, sera lourd de conséquences pour l'avenir des Trégorrois :

- considérant la dégradation de l'offre de soins que les usagers du territoire de l'hôpital Lannion Trestel subiront,
- considérant la dégradation des conditions de travail des personnels qui impactent directement l'essence même de leur métier,
- considérant le retentissement sur l'installation future de médecins généralistes dans nos communes,
- considérant le retentissement sur le maintien et l'installation de nouvelles entreprises et de nouvelles familles sur le territoire,

Nous ne pouvons cautionner un tel plan de « relance » de l'hôpital et de « réorganisation » des structures d'aides telles que prévues par le Département.

Nous refusons que le suivi de l'hospitalisation et que la gestion des services d'aide à domicile soient transférés à des organismes à but purement lucratif.

Nous, élus du Conseil Municipal, demandons le blocage de ce plan et le maintien des lits et postes nécessaires aux services de Médecine, Chirurgie, Maternité et Urgences.